

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section SENIORS

La Commission se réunit tous les Mercredis
De 14 heures à 17 heures
N° de Tél. Direct : 04.94.08.60.44 - Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Mercredi 26 Septembre 2018 P.V. N° 5

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. William PONT

Secrétaire : M. Emile TASSISTRO

Présents : Mme Bernadette GIRARD - MM. Emile ASENSI – Bernard BIAVA – Pierre COLLETTI – Henri Paul DESVIGNES - Jean Pierre FRANCESCHINI - Gérard LUBRANO – Gérard MAURIZIO – André MICHEL - Francis MINISCALCO – Yves MOLINES - Ange MURATI

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*
- *Modification d'horaire*
- *Reports de rencontres*

CHANGEMENT D'HORAIRE

D2 poule B :

SOLLIES FARLEDE : demande d'inverser la rencontre de D2 poule B contre Sainte Maxime 2 du 07/10/2018.

Vu l'accord écrit des deux clubs, la commission dit match inversé.

MATCHS A JOUER

A jouer le 30 Septembre 2018

D2 Poule A :

SANARY US / LE PRADET du 09/09/2018 (50579.1). **Il appartient au club de SANARY de trouver un terrain de repli pour jouer cette rencontre en retard à la date décidée par la Commission.**

D3 poule A :

CARQUEIRANNE LA CRAU 3 / AS MAR VIVO 2 du 23/09/2018 (50717.1)

D4 Poule B :

ES FLASSANS / CANNET DES MAURES du 09/09/2018 (50996.1)

US RIANS / LES ARCS 2 du 09/09/2018 (50997.1)

A jouer le 14 Octobre 2018

D4 poule A :

SIX FOURS LE BRUSC 3 / BESSE SPORT 2 du 09/09/2018 (50909.1)

Poule B :

RIANS / PAYS DE FAYENCE 2 du 23/09/2018 (51004.1)

Match à rejouer le 14 Octobre 2018

D4 poule A

HYERES ASPTT 2 / ST ZACHARIE ET S 2 du 09/09/2018 (50907.1)

Match à jouer le 28 Octobre 2018

D4 poule A

BESSE SPORT 2 / ROCBARON 2 du 23/09/2018 (50915.1)

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

D1 :

LA LONDE SO 1 / COGOLIN SP C 1 du 23/09/2018 (50516.1)

D3 poule B :

BELGENTIER FC 1 / LA LONDE SO 3 du 23/09/2018 (50778.1)

DOSSIER TRANSMIS A LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Journée du 23.09.18

D1 :

T. HOPITAL / ESTEREL

CUERS PIERREFEU / CANNET DES MAURES

GARDIA CLUB / LA VALETTE

D2 Poule A :

SC NANS / PUGET SUR ARGENS

GRIMAUD / RAMATUELLE

LA LONDE / ST MAXIMIN

SIX FOURS LE BRUSC / LORGUES

BRIGNOLES / SANARY

LE PRADET / VIDAUBAN

Poule B :

PAYS DE FAYENCE / BORMES

CALLAS CANTON / SOLLIES FARLEDE

STE MAXIME / ROCBARON

CARQUEIRANNE LA CRAU / MAR VIVO

D3 Poule A

LA VALETTE / ST CYR

PIGNANS / JS BEAUSSETANNE

LA CADIERE / TREMPLIN FC

GARDIA CLUB / SOLLIES FARLEDE

OLLIIOULES / ASPTT HYERES

Poule B :

CUERS PIERREFEU / CARCES
BESSE SPORTS / ST MAXIMIN
EC TOULONNAIS / LE VAL BESSILLON
LE LAVANDOU / BRIGNOLES
LE PRADET / ST MANDRIER

Poule C :

PUGET SUR ARGENS / SANARY
BARJOLS / COGOLIN
PLAN DE LA TOUR / TRANS
ST TROPEZ FC / ESTEREL

D4 Poule A :

ST MAXIMIN / GARDIA CLUB

Poule B :

LES ARCS / CANNET DES MAURES
FLASSANS / VAL ISSOLE
BARJOLS / BRAS
PLAN DE LA TOUR / RC LA BAIE

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

D3 Poule C :

BARJOLS / COGOLIN du 23.09.18

D4 Poule A :

SIX FOURS LE BRUSC / TOURVES du 23.09.18

*Prochaine Réunion
Mercredi 3 Octobre 2018*

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : William PONT
Le Secrétaire : Emile TASSISTRO